

Marché de

Noël

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION





MARCHÉ DE NOEL DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Présentation

Le Marché de Noël est organisé par la commune de Plan d'Aups Sainte Baume :

- Le dimanche : à la Maison de Pays située CD80, de 10h à 18h.
Il s'agit d'un marché ouvert aux artisans, commerçants, indépendants **inscrits au registre du commerce** des métiers et aux artistes libres et titulaires des documents autorisant la pratique des expositions ventes.
Les produits vendus doivent être en rapport avec le thème de Noël.

Heure d'arrivée le dimanche : Impérative entre 8h et 9h.

2. Inscriptions

Merci de bien prendre en compte les différents lieux et conditions d'exposition.
Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles. Les candidats ne seront retenus qu'après réception de la demande de participation, accompagnée des pièces suivantes :

- ☒ 1 Chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor public
- ☒ Photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné.
- ☒ Attestation d'assurance RC en cours de validité ou de responsabilité civile personnelle pour les particuliers non professionnels.
- ☒ Bon de Réservation complété et signé

3. Emplacements – Implantation

L'organisateur est seul habilité à autoriser l'installation de chaque exposant, à désigner et sélectionner les emplacements, intérieurs ou extérieurs, en fonction des produits

présentés (qualité et diversité), du statut de l'exposant, du nombre de places disponibles en intérieur ou en extérieur.

Il est interdit de sous-louer, de partager ou d'échanger cet espace avec un autre exposant qui n'a pas été autorisé par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas autorisé d'installer les stands avant l'horaire prévu.

Chaque exposant doit venir avec son matériel d'exposition et ses rallonges électriques.

L'installation se fera :

Dimanche : 2 lieux d'exposition sont proposés au niveau de la Maison de Pays :

- Dans la Maison de Pays, stands de 2m de long x 2 m de profondeur
- En extérieur, sous la Halle, dimensions libres.

Chaque exposant devra se munir de son matériel d'exposition (électrique, tables, chaises...). Le matériel municipal ne sera prêté qu'aux associations.

4. Tarifs

Le prix pour un stand est fixé à **2 € le mètre linéaire par jour d'exposition**.

Le paiement se fera sur place, **en espèce uniquement**.

Le prix pour l'électricité est fixé à **2 € par jour**.

5. Engagement des exposants

Les exposants s'engagent à :

- ☒ Être présents durant toute la durée de la manifestation sur leur stand
- ☒ Présenter les produits de façon esthétique et attractive
- ☒ Ne pas dégarnir leur stand avant la fin de la manifestation
- ☒ Décorer le stand sur le thème de Noël

6. Identité et Assurance

Les exposants devront être en mesure de communiquer leurs justificatifs d'identité et/ou de commerçant ainsi que leur attestation d'assurance à tout agent chargé d'en assurer la vérification. L'assurance doit couvrir leur responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a la garde. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe qui s'en suivraient. Elle ne sera pas tenue responsable de la qualité des produits exposés et vendus.

7. Energie

Les exposants devront se munir de leur propre matériel (prolongateur, prises...) s'ils ont besoin de courant. L'électricité sera fournie selon les possibilités seulement le dimanche. Les chauffages d'appoints sont interdits.

8. Sécurité – Propreté – Hygiène

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, dégât des eaux, incendie ou autre incendie pouvant provenir durant le temps de la foire.

Les exposants devront avoir terminé le déchargement avant 09h et le rechargement des marchandises et matériels avant 19h.

L'accès des véhicules sur le site est interdit pendant le déroulement du marché. Les exposants veilleront à laisser leur emplacement propre. Ils devront entreposer, dans des récipients personnels, tous leurs déchets, détritiques, papier... provenant de leur activité, qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le marché.

9. Police du marché

La police générale du marché est du ressort de l'autorité municipale ainsi qu'il en résulte du code général des collectivités territoriales. L'organisateur est seul juge en cas de litiges et se réserve le droit de refuser une inscription incomplète à tout commerçant ne vendant pas des produits correspondants à la demande de candidature et « à l'esprit de Noël ». Il est demandé aux exposants de prévenir l'organisateur en cas de désistement. Les dossiers non retenus seront entièrement détruits.

10. Risque sanitaire

En cas d'annulation par décision préfectorale, les paiements seront remboursés par la commune. En cas de contraintes sanitaires, la commune, les organisateurs, les exposants et les visiteurs devront les appliquer.



BON DE PARTICIPATION MARCHÉ DE NOËL 2026

A RENVoyer AVANT LE 10 NOVEMBRE 2025 par mail:
communication@plan-daups.fr ou par courrier à Mairie de Plan d'Aups Sainte Baume
- place de l'hôtel de ville - 83640 Plan d'Aups Sainte Baume

RAISON SOCIALE

NOM & PRENOM

TEL

ADRESSE

.....

.....

EMAIL.....@.....

PRODUITS VENDUS (Détail).....

.....

.....

MONTANT A REGLER sur place€ = 2 € xm + 2 € pour l'électricité

CHEQUE DE CAUTION 50€ libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC à envoyer à l'adresse
ci-dessus N°CHEQUE.....BANQUE.....

Électricité : ☐ Oui ☐ Non

EMPLACEMENT SOUHAITE (dans la limite des disponibilités) :

☐ Maison de Pays (2mx2m) ☐ Extérieur et sous la Halle (profondeur du stand :m)

OBSERVATIONS

Sans retour de ce bon dûment complété et signé, aucun emplacement ne pourra être attribué.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-dessus.

DATE

SIGNATURE précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Marché de

Noël

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION

